



Puidoux, le 12 mars 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous remercions chaleureusement les personnes qui veulent s'engager dans la lutte contre le frelon asiatique dans le canton de Vaud ainsi qu'à celles qui collaborent à la lutte et enfin celles qui adressent des demandes de soutien aux instances supérieures.

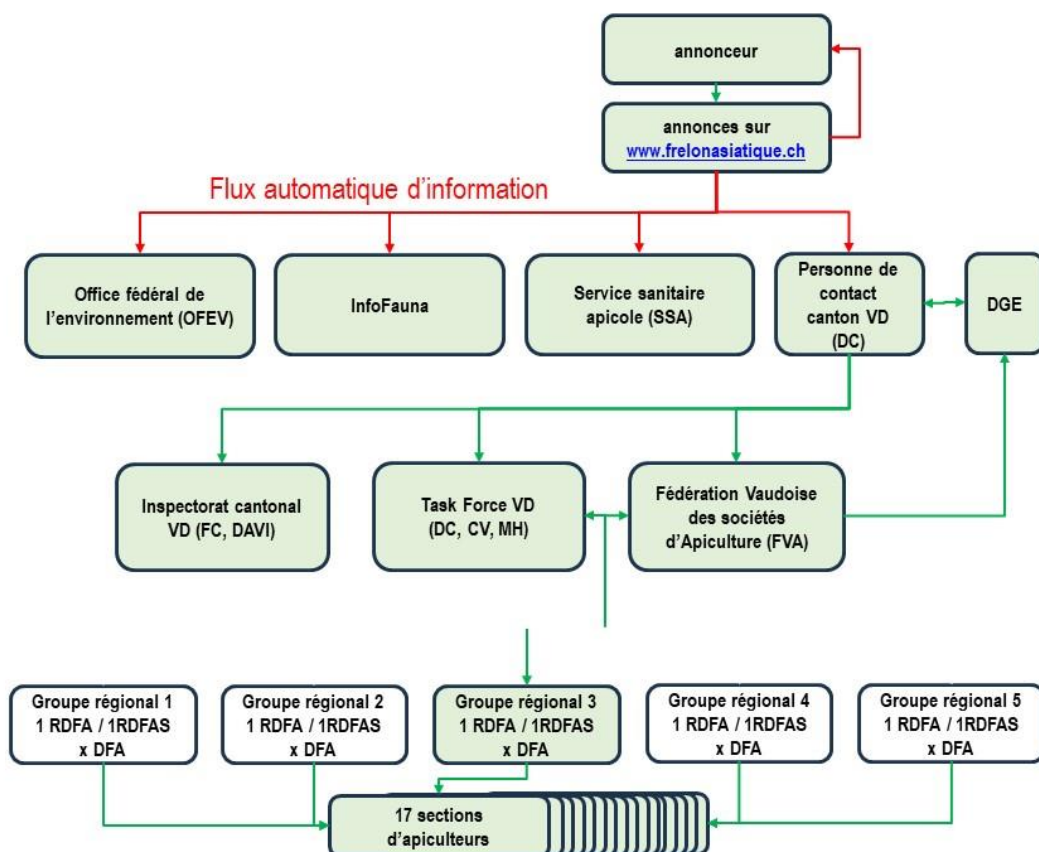
Cependant, la lutte contre le frelon asiatique est actuellement bien organisée dans le canton de Vaud et elle va de l'avant. Pour éviter que des initiatives individuelles perturbent l'ordre des demandes faites par la Task Force Vaud et le comité de la Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture (FVA) et pour maintenir une démarche cohérente dans les étapes de la suite de l'organisation de la lutte également au niveau de nos politiques, il est de première importance que les apiculteurs d'abord, puis la population vaudoise ensuite soient bien au courant de comment est organisée la lutte dans le canton. **Un bref résumé ci-après vous donnera un aperçu de la situation.** Lorsqu'une initiative personnelle est prévue, **nous vous remercions de vous adresser au comité de la FVA** avant d'aller de l'avant.

## Le problème

Le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante qui est arrivée dans nos contrées en 2022 et qui touche en priorité les apiculteurs, raison pour laquelle ce sont ces personnes qui sont les premières mobilisées pour la lutte qui est organisée au niveau cantonal. A terme et une fois que le frelon sera installé, des impacts sur la biodiversité et par effet de cascade sur la pollinisation, ainsi que des problèmes en arboriculture fruitière et en viticulture sont probables. Aussi, toutes les personnes qui seront en contact avec la nature (par exemple les paysagistes) pourront un jour côtoyer le frelon asiatique de près et se retrouver dans une situation quelque peu dangereuse ... Les apiculteurs sont donc reconnaissants à toutes les forces potentielles qui pourraient nous rejoindre dans la lutte contre cette espèce invasive.

## Organisation de la lutte cantonale

Le responsable cantonal de la lutte contre le frelon asiatique est le Prof. Daniel Cherix. Il est également membre de la Task Force Vaud, groupement de trois personnes qui est en étroite collaboration avec le comité de la FVA. En 2023, dix séances sur la stratégie à adopter ont été réalisées par visioconférence entre la Task Force et le comité de la FVA. Le comité de la FVA fait le lien entre la Task Force VD et les membres apiculteurs des sections du canton de VD en communiquant toutes les informations récentes aux 59 délégués frelons asiatiques (DFA) du canton. Ces derniers ont été formés par la Task Force VD et ont pour mission de transmettre l'information actualisée vers le bas ainsi que de participer à la recherche des nids de frelon. Le canton n'a pour l'instant pas les ressources humaines pour gérer cette lutte et c'est le responsable cantonal Daniel Cherix qui le fait depuis plusieurs années.



## Stratégie de lutte

Les détails de la stratégie de lutte choisie lors des séances entre la Task Force VD et le comité de la FVA repose sur les recommandations émises par le Cercle Exotique. Les nouvelles recommandations du Cercle Exotique pour ce qui concerne 2024 seront accessibles fin mars et énuméreront les bases que les DFA devront transmettre à tous les apiculteurs pour l'application de la lutte recommandée en 2024. En 2023, les DFA ont effectué un travail énorme pour la recherche des nids. Leurs cours de formations et certains déplacements ont été défrayés par la FVA et la Société Romande d'Apiculture (SAR).

Pour information, le journal RSA de mars 2024 publie un article scientifique sur les résultats 2023. Le mardi 26 mars 2024, les DFA vaudois auront une soirée briefing avec les dernières infos pour 2024, Daniel Cherix informera sur le contenu des recommandations sur la stratégie de lutte 2024. Ce sont les délégués frelon asiatiques DFA qui sont ensuite responsables de transmettre l'info aux membres des sociétés.

## Lutte contre le frelon asiatique

Faute de preuves scientifiques, il n'existe pas d'autre méthode plus sûre que de repérer les nids et de les détruire pour lutter efficacement contre l'invasion de ce prédateur d'insectes. En 2023, 40 nids ont été localisés et détruits dans le canton de Vaud. Ceci a été fait grâce à la collaboration entre la Task Force VD, le comité de la FVA, les DFA et un apiculteur professionnel spécialisé et autorisé pour la destruction des nids. La plus grande partie de ce travail a été effectué de manière bénévole. Le canton de Vaud, au



travers de la DGE a participé financièrement à une partie des frais de recherche (travail télémétrie) et de la destruction des nids (matériel et travail de destruction). Une demande de soutien financier dans ce sens a été réitérée par le comité de la FVA pour 2024.

Pour l'annonce des observations d'individus et de nids, une plateforme web [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch) existe et sera améliorée pour 2024. Les informations qui arrivent dans cette base de données sont vérifiées par des scientifiques, puis transmises aux cantons. C'est à l'aide de ces données que les DFA peuvent procéder à la recherche de nids. En 2024, un onglet sur la plateforme regroupera les informations utiles pour la lutte (documents certifiés par des scientifiques). Il est également possible de s'inscrire à une newsletter qui sera diffusée régulièrement tout au long de la saison. Pour ce qui concerne les détails pour le canton de Vaud, une page web « frelon asiatique » est accessible depuis 2022 via la première page du site web de la FVA ([www.apiculture.ch](http://www.apiculture.ch)).

Au canton (DGE), un projet dans le cadre du plan ORCA est en cours pour former des personnes de la protection civile à la recherche des nids. Ces personnes devraient être opérationnelles au mois de juillet / août 2024. Ce projet est financé par l'état.

L'utilisation de drones semble intéressante pour la recherche des nids. Mais dans le terrain, ce n'est pas si simple et il n'est quasi pas possible de balayer toute la campagne à la recherche d'un nid, les chances de succès en travaillant ainsi sont quasi nulles. Pour l'heure, le drone reste un complément à la recherche : une fois le nid localisé avec un émetteur (télémétrie) ou par triangulation, il est ensuite possible de le débusquer à l'aide d'un drone. L'autonomie moyenne d'un petit drone est de 30 minutes, ce qui correspond à une durée très faible pour une activité de recherche sur une grande surface.

## Piégeage

Le piégeage dans le canton de Vaud est interdit par la loi. En effet, tant qu'il n'y a pas de piège disponible qui peut être qualifié scientifiquement de « 100% sélectif », cette approche n'est pas possible. Plusieurs études montrent que l'utilisation de pièges non sélectifs engendre des prises accessoires non négligeables concernant d'autres insectes. L'impact négatif sur l'entomofaune est donc important lors de l'utilisation de ces pièges. Il y a une différence fondamentale entre la lutte pratiquée en Suisse et celle pratiquée en France. La Suisse s'est réparée à la venue du frelon et a mis en place une structure pour combattre le frelon asiatique dès son arrivée. Si la Suisse continue sur cette lancée, la pression de cette espèce invasive devrait pouvoir être ainsi contenue. La France n'a organisé la lutte qu'après que le frelon asiatique se soit confortablement installé, raison pour laquelle le piégeage a tellement de succès. Malgré ce piégeage, il est quasi impossible d'avoir un impact positif sur la diminution de la population dans les nids de frelons asiatiques situés autour d'un rucher. Les nouvelles recommandations 2024 du Cercle Exotique ne proposent d'ailleurs pas de technique de piégeage.

Cependant, en ce qui concerne le piégeage de printemps, une étude d'envergure sera menée en 2024 sur le sol genevois qui présente en 2023 une densité de nids intéressante. Cette étude permettra d'obtenir des chiffres concernant l'ampleur de la capture des reines fondatrices avec une telle méthode. La pose de pièges dans ce cadre fait l'objet d'une autorisation spéciale.

Pour l'heure et faute de preuves, il est important de continuer à informer contre le piégeage en se basant sur des résultats scientifiques connus à ce jour (voir références en bas de page (\*)). D'autres informations concernant la loi dans le canton de Vaud se trouvent [ici](#).



## **Recommandations aux apiculteurs et campagnes d'information**

Comme déjà cité ci-dessus, les recommandations principales pour la lutte sont émises par le Cercle Exotique. Ensemble, la Task Force VD et le comité de la FVA élaborent régulièrement des recommandations à l'intention des DFA et des apiculteurs du canton. Elles sont également disponibles sur la page web de la FVA et mise à jour en continu.

Pour recruter la population du canton de Vaud à la recherche des nids, deux campagnes d'informations ont été envoyées, l'une en septembre 2023 et l'autre en février 2024. Un courrier avec flyers a été distribuée aux 300 communes du canton, à 50 associations privées qui sont directement en contact avec l'environnement ainsi qu'à une dizaine de groupes de presse (4 principaux et 6 régionaux). Les réactions ont été bonnes, comme par exemple l'affichage du flyer au pilier public de certaines communes, l'organisation d'une page web ou d'un article sur le site web de la commune. Les retours de la presse écrite et de la radio ont également été bons. Vu les résultats, nous estimons qu'il est difficile de faire mieux dans ce domaine.

## **Financement de la lutte**

La lutte contre les espèces invasives engendre des coûts faramineux et c'est un gros problème. Sans compter que ces prochaines années, d'autres espèces invasives s'établiront en Suisse. Il est donc assez logique que ni la Confédération, ni les Cantons pourront financer toutes ces luttes sur le long terme.

Dans le cas du frelon asiatique, nous savons qu'il restera perpétuellement un visiteur habitué de nos ruchers. Pour l'apiculteur lambda, il est temps qu'il prenne conscience que la problématique de ce nuisible sera par analogie la même problématique qu'il gère avec le varroa. Mais au lieu d'agir dans la ruche avec un médicament, il sera mené à sortir de son rucher à la recherche des nids dans un rayon de 600m autour du rucher. 2023 et 2024 seront considérées comme des années de transition dans lesquelles la lutte aura été mise en place en état d'urgence. Nous pouvons donc imaginer que les DFA actifs en 2024 touchent un éventuel défraiement, la FVA a voté un crédit pour cela lors de l'AD FVA de février 2024. Mais par la suite, ce travail sera considéré comme faisant partie du cahier des charges de tout apiculteur qui souhaite poursuivre son loisir passionnant ... sans quoi, l'apiculture risque d'être progressivement abandonnée.

## **Politique**

La Task Force VD et le comité de la FVA est en contact avec des personnalités politiques qui soutiennent les démarches de la lutte entreprises par les apiculteurs. Certains ont déjà été approchés pour un soutien politique auprès du Conseil d'Etat et ont été actifs. Nous les remercions au passage. A l'heure actuelle, plusieurs demandes en cours attendent des réponses. Si une activité politique devait s'avérer nécessaire pour la suite des opérations, nous ne manquerions pas de faire appel au soutien de personnalités politiques intéressées à nous aider dans cette lutte.

## **Responsabilités**

L'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) traite des espèces invasives, dont le frelon asiatique fait partie. Depuis plusieurs années, une révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) est en cours. La révision est en devrait aboutir pour régler les problèmes liés aux plantes envahissantes, mais elle ne traite apparemment pas le problème des animaux envahissants. Il était prévu de faire une révision



partielle de cette loi pour prendre en considération également ces nouvelles espèces animales envahissantes (néozoaires). Pour l'instant, l'office fédéral de l'environnement délègue la responsabilité de la lutte contre le frelon asiatique aux cantons et mandate le « Cercle Exotique » pour rédiger les recommandations qui sont données aux cantons. Mais les cantons ne sont pas obligés de s'impliquer dans cette lutte. A ce propos, nous avons donc de la chance dans le canton de Vaud.

### **Conclusions :**

Pour l'heure, le message principal à transmettre est : « les seuls objectifs de la lutte actuellement sont la recherche de nids (selon méthodes proposées dans les recommandations 2024, à venir) et leur destruction. Les recommandations du Cercle Exotique pour 2024 sont attendues avec impatience.

Il serait opportun que le département de l'agriculture (DGAV) prenne conscience de l'importance du problème qui aura un jour certainement un impact non négligeable sur les activités agricoles. Des négociations entre le comité de la FVA et la DGAV sont en cours. A terme, ce point pourrait faire l'objet d'une demande politique.

Des moyens de financements sont recherchés pour le développement de certains projets à la HEIG-VD ainsi que pour le développement de la plateforme [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch). Le comité de la FVA souhaite s'engager pour cette recherche de fonds.

Pour faire pression sur l'OFEV et faire avancer le dossier de la révision de la LPE, l'idée d'organiser une manifestation sur la place du palais fédéral fait son chemin.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour de plus amples informations.  
Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

Pour le comité de la FVA

Q. Voellinger  
Président de la FVA  
et responsable frelon asiatique comité FVA

Syvlain Uldry  
Secrétaire de la FVA  
et responsable frelon asiatique comité FVA



Références (\*) :

*Spreading of Vespa velutina in northwestern Spain: influence of elevation and meteorological factors and effect of bait trapping on target and non-target living organisms, María Shantal Rodríguez-Flores, Journal of Pest Science, Volume 92, pages 557–565, (2019), 11 September 2018.*

*Effectiveness and Selectiveness of Traps and Baits for Catching the Invasive Hornet Vespa velutina Simone Lioy, MDPI Insects, 9 September 2020.*

*Chasing the queens of the alien predator of honeybees: A water drop in the invasiveness ocean Karine Monceau, Open Journal of Ecology, Vol.2, No.4, 183-191 (2012).*

*Performance of baited traps used as control tools for the invasive hornet Vespa velutina and their impact on non-target insects, Sandra V. ROJAS-NOSSA, Apidologie (2018) 49:872–885.*

*All That Glitters Is Not Gold: The Other Insects That Fall into the Asian Yellow-Legged Hornet Vespa velutina 'Specific' Traps, Omar Sánchez, MDPI Biology 2021, 10, 448.*

*Social wasp trapping in north west Italy: comparison of different bait-traps and first detection of Vespa velutina, Stefano DEMICHELIS, Bulletin of Insectology 67 (2): 307-317, 2014.*

*Monitoring and control modalities of a honeybee predator, the yellow-legged hornet Vespa velutina nigrithorax (Hymenoptera: Vespidae), Quentin Rome, Muséum National d'Histoire Naturelle 2011.*